



Calcul intérêts sur préjudice

Par **dede621328**, le **08/11/2016** à **13:57**

Bonjour, mon problème est le suivant: suite à un litige avec mon chauffagiste j'ai porté mon affaire au tribunal de proximité (Béthune 62). Après plusieurs reports mon affaire a été jugée et j'ai gagné ce procès. Mon adversaire est condamné entre autres à me régler la somme de 3758,89€ au titre préjudice subi augmenté des intérêts à compter du 6 mai 2015. Celui-ci étant maintenant en redressement judiciaire je dois fournir au mandataire judiciaire le montant des sommes dues.

Ma question est la suivante, comment calcule-t-on ces intérêts et jusque quelle date ?

Il doit également procéder à l'installation d'un module hydraulique adapté à la pompe à chaleur qu'il m'a installée. Comment faire pour trouver le prix de ce module ?

J'ai peu de temps pour répondre à ces questions et suis un peu désemparée je l'avoue... votre aide me serait très précieuse.

D'avance merci. Cordialement.

Par **ASKATASUN**, le **08/11/2016** à **23:51**

Bonsoir

[citation]Ma question est la suivante, comment calcule-t-on ces intérêts et jusque quelle date ?
[/citation]

Les intérêts légaux se calculent par semestre comme ci-dessous et jusqu'à la date où vous exigez le paiement de la somme :

Montant des intérêts : 55,29 €

Calculé sur la base de 3 758,00 € au taux légal en vigueur pour la période du 06/05/2015 au

08/11/2016.

Période Base Jours Taux Int. Cumul Int.

2015 Semestre 1 Base=3758€ Nbre de jours 55 Taux =0,93% Intérêts=5,27€ Cumul int.=5,27

2015 Semestre 2 3758 184 0,99 18,75 24,02

2016 Semestre 1 3758 181 1,01 18,82 42,84

2016 Semestre 2 3758 130 0,93 12,45 55,29

Montant total (base de calcul + intérêts) : 3 813,29 €

Pour la référence du module hydraulique faite venir un chauffagiste pour qu'il établisse un devis, vous aurez une référence exacte.

Par **morobar**, le **09/11/2016** à **08:29**

Bonjour,

Pas du tout à jour ce mode de calcul.

Puisqu'il omet la majoration.

Voir ici le mode de calcul:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F783>

Par **dede621328**, le **09/11/2016** à **10:26**

Bonjour,

Merci beaucoup pour ces réponses si rapides qui vont m'aider à y voir un peu plus clair et à pouvoir compléter mon dossier.

Cordialement.